



Qu'est-ce que le programme SSI?

L'Allocation Supplémentaire de Revenu de Sécurité (Supplemental Security Income, ou SSI) est un programme fédéral destiné au versement de prestations mensuelles à des personnes dans le besoin. Le SSI est destiné aux personnes âgées d'au moins 65 ans, ainsi qu'aux malvoyants ou handicapés, quel que soit leur âge, y compris les enfants.

Pour en bénéficier, vous devez avoir peu ou pas de revenus, et vos ressources doivent être limitées. Cela signifie que la valeur de vos possessions doit être inférieure à 2 000 USD si vous êtes célibataire, ou à 3 000 USD si vous êtes marié(e). La valeur de votre domicile n'est pas prise en compte. En général, la valeur de votre véhicule n'est pas non plus décomptée. Et la valeur de certaines autres ressources, telles qu'une concession funéraire, ne comptera pas non plus.

Pour avoir droit au SSI, vous devez également demander toutes autres prestations en espèces auxquelles vous pourriez avoir droit.

Pour bénéficier du SSI, il faut que vous habitiez aux États-Unis ou dans les Îles Mariannes du Nord. Si vous n'êtes pas de citoyenne américaine, mais que vous êtes résident étranger des États-Unis, il est possible que vous soyez en droit de bénéficier du SSI. Pour de plus amples informations à cet égard, veuillez demander de *Allocation Supplémentaire de Revenu de Sécurité (SSI) pour les personnes non citoyennes américaines* (Publication N° 05-11051-FR).

L'état de Californie complète les prestations fédérales. Le versement unique que vous recevez au début de chaque mois inclut à la fois la prestation SSI fédérale et le complément de l'état de Californie.

Aide médicale

Lorsque vous bénéficiez de prestations au titre du SSI, vous avez généralement droit à une aide médicale (Medi-Cal). Vous n'avez pas besoin de déposer une demande Medi-Cal distincte. Pour toute question au sujet de Medi-Cal, veuillez contacter le bureau de l'aide sociale (welfare office) de votre comté.

Coupons alimentaires

En Californie, les bénéficiaires du SSI **ne peuvent pas avoir droit aux coupons alimentaires** parce que l'état complète la prestation SSI fédérale.

Toutefois, il est possible que vous ayez droit à des coupons alimentaires :

- si vous attendez une décision concernant votre demande de prestations SSI ;
- en cas de rejet de votre demande de prestations SSI ; ou
- si vous déménagez dans un autre état.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter votre bureau de l'aide sociale.

Autres services sociaux

Au nombre des autres prestations sociales dont vous pouvez demander à bénéficier par l'intermédiaire du bureau de l'aide sociale de votre comté figurent :

- une aide spéciale au titre des chiens d'assistance pour les malvoyants ou les personnes handicapées ;
- les services de support d'assistance domestique ; et
- des prestations de services de protection.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter votre bureau de l'aide sociale.

Montant des prestations mensuelles de SSI

Ces montants incluent à la fois les prestations fédérales et d'état. Tous les bénéficiaires du SSI ne reçoivent pas le montant maximum. Il est possible que le montant des prestations que vous percevez soit inférieur si vous recevez un autre revenu

Catégorie	Prestations mensuelles totales 2008		
	<i>Personnes âgées</i>	<i>Handicapés</i>	<i>Malvoyants</i>
<i>Célibataires</i>			
Autonome	870.00 USD	870.00 USD	935.00 USD
Pension et soins non médicaux	1 049.00 USD	1 049.00 USD	1 049.00 USD
Autonome, pas d'installations culinaires	954.00 USD	954.00 USD	
Réside au foyer d'un tiers	658.67 USD	658.67 USD	739.67 USD
Enfants mineurs handicapés		756.00 USD	
Enfant mineur handicapé résidant au foyer d'un tiers		532.67 USD	
<i>Couples âgés ou handicapés</i>			
Autonome	1 524.00 USD		
Pension et soins non médicaux	2 098.00 USD		
Autonome, pas d'installations culinaires	1 692.00 USD		
Réside au foyer d'un tiers	1 233.00 USD		
<i>Couples malvoyants</i>			
Autonome			1 751.00 USD
Réside au foyer d'un tiers			1 460.33 USD
<i>Malvoyant avec un conjoint âgé ou handicapé</i>			
Autonome			1 666.00 USD
Réside au foyer d'un tiers			1 374.00 USD

Contactez la Sécurité Sociale

Pour plus de renseignements et pour obtenir des copies de nos publications, consultez notre site Internet, à cette adresse : www.socialsecurity.gov ou appelez le numéro vert : **1-800-772-1213** (les sourds et malentendants peuvent appeler notre numéro de télécopieur : **1-800-325-0778**). Nous pouvons répondre à des questions spécifiques du lundi au vendredi, entre 7h00 et 19h00. Nous communiquons des informations par service de réponseur automatisé accessible 24 heures sur 24. Nous traitons tous les appels de manière confidentielle.

Si vous avez besoin d'un interprète dans vos rapports avec la Sécurité Sociale, nous en mettrons un à votre disposition gratuitement. Veuillez appeler notre numéro vert **1-800-772-1213** ; si votre langue est le français, appuyez sur la touche 1 et restez en ligne jusqu'à ce qu'un représentant de la Sécurité Sociale vous réponde. Un interprète français sera contacté et vous assistera en liaison avec votre appel. Si votre affaire ne peut être réglée par téléphone, nous prendrons rendez-vous pour vous au bureau de la Sécurité Sociale le plus proche, et nous prendrons des dispositions pour qu'un interprète français soit présent lors de votre visite.

Nous souhaitons également nous assurer que vous bénéficiez d'un service correct et courtois. C'est la raison pour laquelle il peut arriver qu'un deuxième représentant de la Sécurité Sociale pourra surveiller certains appels téléphoniques.